

CITHÉA

GROUPEMENT ASSOCIATIF

innover avec les familles, réconcilier l'humain



LE GROUPEMENT ASSOCIATIF CITHEA,
NOS VALEURS, NOS MISSIONS ET NOS ACTIONS !

QUI SOMMES-NOUS ?

Initialement reconnu pour accompagner les cas complexes (précarité psychique, violence physique et psychologique, violence sexuelle, etc...), le **Groupement Associatif CITHÉA**, né il y a 18 ans, associe continuellement le soin clinique aux actions éducatives, afin d'accompagner, dès le plus jeune âge, les enfants en difficultés, ainsi que leurs parents.

Au fil des années, le Groupement a diversifié ses activités. Après les visites médiatisées et les consultations familiales, le Groupement développe alors les services d'**Action Éducative en Milieu Ouvert**, la **médiation familiale**, les **espaces de rencontre**, la **prévention spécialisée** et les **expertises judiciaires**.

Cet ensemble de mesures permet de s'adapter aux besoins des familles et de suivre leur parcours pour les amener à reprendre leur autonomie.

MISSIONS

Le Groupement Associatif CITHÉA intervient dans le cadre :

- **Non judiciaire** ("conventionnel") pour **prévenir les difficultés et répondre à toute demande d'aide à l'amélioration des relations familiales**, au sein du couple parental ou conjugal.
- **Judiciaire**, lorsqu'il s'agit de mesures prononcées par le Juge des Enfants, Juge aux Affaires Familiales ou à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance.

NOS PRINCIPES ET VALEURS

→ **La primauté de l'intérêt de l'enfant**

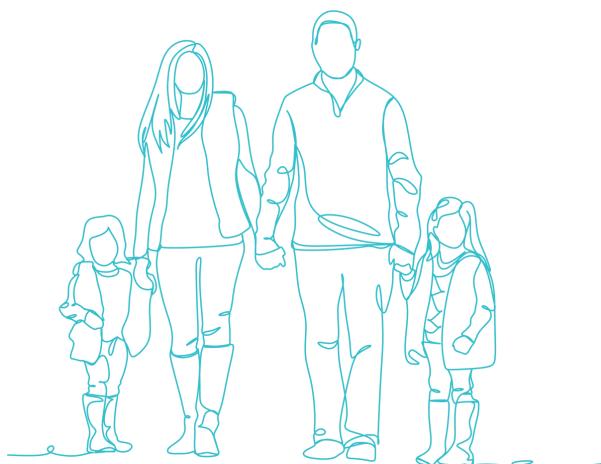
La recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant s'intéresse bien évidemment au respect de ses droits mais aussi à son bien-être, la satisfaction de ses besoins fondamentaux ; et ce, de manière durable.

→ **L'ouverture d'esprit dans le respect du cadre législatif**

Ce principe s'appuie sur les préoccupations éthiques et déontologiques du Groupement, qui se veulent vivantes et connectées aux réalités des familles d'aujourd'hui. Cela exige que nous nous affranchissions de nos propres représentations et de nos cultures d'origine.

→ **Le parent acteur du projet**

Tout projet d'accompagnement doit être pensé et conçu en lien étroit avec les parents. C'est ce qui garantira leur engagement tout au long de la mesure et leur autonomie par la suite.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Accompagner le couple

LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

OBJECTIFS

Rétablissement un dialogue et améliorer la compréhension de l'autre pour chercher un chemin constructif.

POUR QUI ?

Pour les couples et les familles vivant des périodes compliquées et souhaitant être accompagnés.

6 lieux dans le 91
200 couples accueillis / an

COMMENT ?

Sur rendez-vous ➔ Tel : 01 46 01 99 19

A la demande
des parents ou
sur ordonnance
du JAF ou JE

LA MÉDIATION FAMILIALE

OBJECTIFS

Préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un événement, une situation de type : divorce, séparation, recomposition familiale...

Résoudre des conflits entre frères et sœurs, parent et ado...

Aider à la décision (placement d'une personne âgée en maison de repos, par exemple).

45 lieux de permanences
en Ile-de-France
2 100 couples accueillis / an

POUR QUI ?

Les parents en situation de séparation ou divorce

Les parents et adolescents "en situation de rupture de lien"

Enfants et nouveau conjoint

Frère et soeur...

COMMENT ?

Un processus de médiation comprend 2 à 8 rendez-vous.

Les rendez-vous sont encadrés par un médiateur familial diplômé du DEMF.

Rendez-vous en présentiel ➔ Tel : 01 46 01 99 19

Rendez-vous en visio ➔ flasher ce QR Code



LES ACTIVITÉS COLLECTIVES

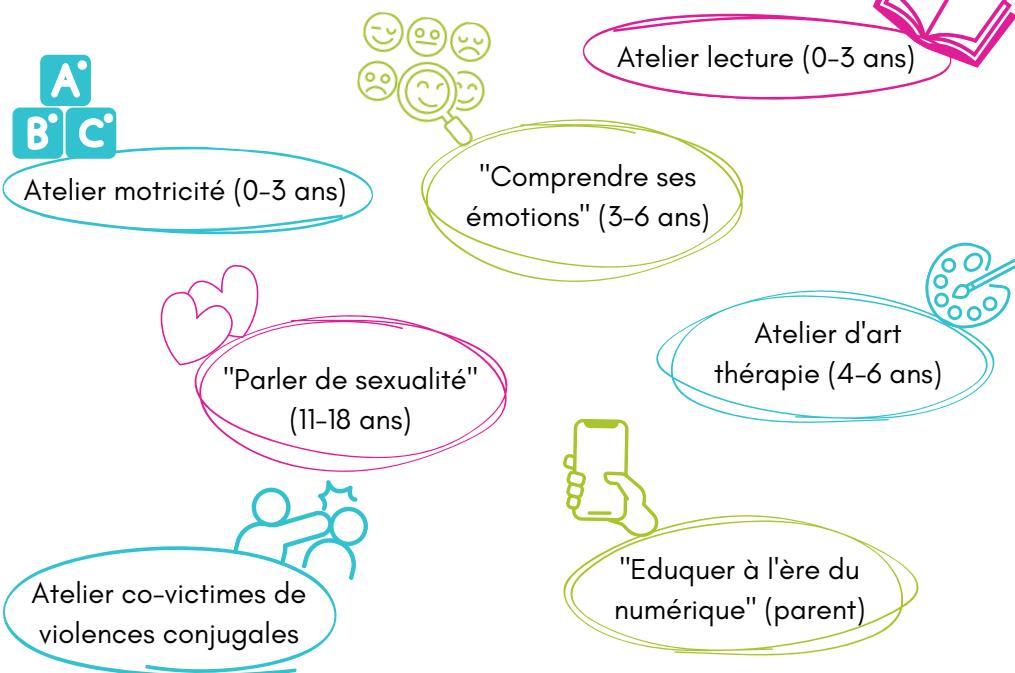
OBJECTIFS

Au sein des 4 établissements "Ateliers Des Familles" (IDF et Bourgogne)

- Soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle parental et éducatif,
- Favoriser les échanges, l'entraide et le soutien mutuel entre pairs,
- Faciliter l'accès à l'information et la mise en réseau des acteurs.

POUR QUI ?

Pour les enfants, les adolescents et leurs parents.



COMMENT ?

Les activités collectives sont proposées gratuitement dans les établissements "Ateliers des Familles".

Réservation → sur le site de www.1parent1solution.fr
→ ou en flashant ce QR Code :



LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Soutenir la parentalité

Sur ordonnance
du JAF ou à la
demande des
parents

LES ESPACES DE RENCONTRE

OBJECTIFS

- Maintenir la relation "parent-enfant" dans un contexte de séparation conjugale conflictuelle
- Aider les parents à dépasser le conflit
- Redonner de l'autonomie aux parents, les aider à sortir du système judiciaire

POUR QUI ?

Pour les parents qui n'arrivent pas à sortir du conflit et qui tiennent à maintenir le lien parent visiteur-enfant, en présence de professionnels.

COMMENT ?

Au sein de lieux neutres et accueillants.

Les rencontres peuvent être organisées en individuel ou en collectif.

Certains lieux prévoient des espaces spécifiques pour les "touts petits", les "ados", d'autres mettent à disposition un jardin potager pédagogique (Noisy-le-Grand).

Les rendez-vous sont animés et encadrés par des psychologues cliniciens, des thérapeutes familiaux, médiateurs familiaux ou des éducateurs spécialisés favorisant l'approche systémique. Le conflit parental et conjugal peut être travaillé en parallèle grâce au service de médiation familiale attenant à l'espace de rencontre. Enfin, chaque mesure se clôture par un écrit professionnel adressé au Juge.

7 espaces de rencontre répartis
en Ile-de-France



LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT PROTÉGÉE

OBJECTIFS

→ Créer ou maintenir le lien parent-enfant en le plaçant à distance du conflit parental et conjugal, des pathologies, de la violence etc.

EXPERIMENTATION DANS LE 94

Sur ordonnance du JAF ou à la demande des parents

POUR QUI ?

Pour les parents n'ayant pas la garde de leur(s) enfant(s) mais un droit de rencontre en lieu neutre ou à son domicile.

COMMENT ?

Cette mesure consiste à ce qu'un professionnel (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, psychologue) vienne accompagner et récupérer le ou les enfants entre le domicile du parent hébergeant et celui du parent visiteur.

Le temps du transport est alors propice à l'écoute, l'échange et la réassurance .



LES ACTIONS DE "PROTECTION DE L'ENFANCE"

Sécuriser l'enfant, la famille

LES VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS

Visite médiatisée, visite encadrée, visite accompagnée,
visite médiatisée en interculturel (langage et culture étrangère)

Sur
ordonnance
du JE ou
ASE

OBJECTIFS

Dispositif
interculturel*

- Permettre et encadrer la rencontre entre l'enfant et son parent, malgré un risque de danger pour le mineur
- Protéger, accompagner et évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (prévue par l'article 375-7 du Code Civil)

POUR QUI ?

Les parents ayant une restriction de droit liée à un risque de danger pour le mineur.

5 000 Visites / an
9 sites en Ile-de-France et Bourgogne

COMMENT ?

L'intégralité de la visite est médiatisée par au moins un psychologue. Elle se déroule au sein de lieux prévoyant des espaces spécifiques pour les "touts petits" et pour les "ados".

Le planning des rendez-vous est organisé en fonction de la demande du magistrat et du service gardien (ASE).

Les visites durent une heure maximum, avec un temps d'échange entre l'enfant et le psychologue avant et après la visite.

Un rapport écrit est systématiquement adressé au magistrat.



*Ce dispositif fait intervenir un professionnel de la langue d'origine de la famille aux côtés d'un professionnel du service. Cette collaboration permet de mieux comprendre les éventuelles différences de culture et de les dépasser au service d'une co-parentalité apaisée.

LES ACTIONS DE "PROTECTION DE L'ENFANCE"

Sécuriser l'enfant, accompagner la famille

LES ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEU OUVERT (ET RENFORCÉES) - AEMO & AEMO-R



OBJECTIFS

Faire cesser la situation de danger, protéger l'enfant, favoriser le maintien au domicile et rétablir la place éducative des parents. Les mesures durent généralement 6 mois à 1 an et peuvent être renouvelées.

POUR QUI ?

Parents concernés par une ordonnance du Juge des Enfants.

COMMENT ?

Chaque situation est accompagnée par un binôme de professionnels référent composé d'un psychologue "opérationnel" et d'un éducateur spécialisé (ou d'un éducateur de jeunes enfants en fonction de l'âge du mineur).

Le travail d'accompagnement a lieu au sein du service et hors les murs. Il s'appuie sur différents types d'actions : activités sportives, guidance familiale, médiation familiale, consultation familiale, accompagnement violence sexuelle, etc.

Nos services



LES ACTIONS DE "PROTECTION DE L'ENFANCE"

Comprendre les disfonctionnements

LES CONSULTATIONS FAMILIALES

OBJECTIFS

La consultation familiale vise à travailler les dysfonctionnements familiaux, les non-dits, les secrets de famille, les conflits parentaux et/ou les conflits enfant/parent. Le recours à la consultation familiale peut également se justifier en cas de violences intrafamiliales ou de pathologies psychiques existant au sein de certains membres de la famille.

POUR QUI ?

Pour toutes les familles où sont repérés des dysfonctionnements, des non-dits, des conflits et des violences.

Dispositif
interculturel*

COMMENT ?

Elle se décline selon différentes modalités en fonction des besoins de la famille : thérapie familiale, guidance parentale, consultation.

Les rendez-vous ont lieu 1 fois tous les 15 jours et durent 1 heure. Les membres de la famille peuvent être reçus tous ensemble ou séparément. La famille est suivie par un ou deux psychologues.

900 Consultations Familiales / an
9 sites répartis en Ile-de-France
et en Bourgogne

*Ce dispositif fait intervenir un professionnel de la langue d'origine de la famille aux côtés d'un professionnel du service. Cette collaboration permet de mieux comprendre les éventuelles différences de culture et de les dépasser au service d'une co-parentalité apaisée.



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

OBJECTIFS

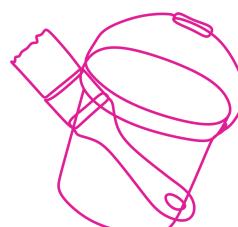
Permettre à des jeunes âgés de 12 à 25 ans en voie de marginalisation, de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

COMMENT ?

Au quotidien, le travail des éducateurs repose sur une "approche de rue" dans des quartiers définis. Une fois le contact établi, l'éducateur peut accompagner le jeune selon un principe clef : "ne jamais faire à la place de mais avec".

- En individuel (aide à la construction d'un projet de formation, recherche d'un emploi, de logement, facilitation des liens avec la justice, le collège etc.)
- En collectif (chantiers éducatifs, activités sportives et citoyennes) pour favoriser l'apprentissage de règles de vie en communauté, le sens des responsabilités, des initiatives citoyennes, la création de lien social, intergénérationnel et/ou interculturel, etc.

200 jeunes accompagnés / an
dont 40 en chantier d'insertion professionnelle



LES ACTIONS DE "PROTECTION DE L'ENFANCE"

Accompagner les victimes de violences sexuelles

LES ATELIERS COLLECTIFS

A destination des enfants victimes.

A destination des familles de victimes de
violences sexuelles.

Sur demande
de l'ASE ou des
structures
hébergeantes

LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

OBJECTIFS

Evaluer le traumatisme puis permettre une prise en charge thérapeutique individuelle du mineur, adaptée et sur mesure (focusing, approches psychocorporelles, dramathérapie...).

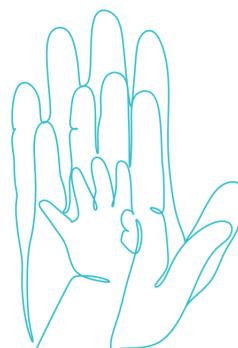
POUR QUI ?

Les mineurs et jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance de 0 à 21 ans qui souffrent d'un trouble de stress post-traumatique.

COMMENT ?

Les rendez-vous ont lieu tous les 15 jours pendant 6 mois minimum. Le mineur ou le jeune majeur sera suivi par un ou deux psychologues.

Pour contacter le service → 01 83 81 88 00 / 01 75 43 10 92



L'EXPERTISE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

OBJECTIFS

Aider à la décision du magistrat, pour comprendre le fonctionnement du système familial et faire des préconisations thérapeutiques.

POUR QUI ?

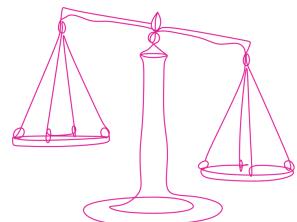
Mineurs (de 0 à 21 ans), leur(s) parent(s) et tous les membres de la famille sous le joug de la Protection de l'Enfance.

COMMENT ?

Cela consiste à réaliser des entretiens cliniques, faire passer des tests* et le cas échéant faire appel à d'autres experts (pédiatre, pédopsychiatre, psychiatre...).

Pour contacter le service → 01 82 28 39 55

*tests validés internationalement



L'EXPERTISE FAMILIALE

OBJECTIFS

L'expertise familiale « EDUCARE » vise à apporter au Juge des Enfants un éclairage clinique et éducatif sur une situation familiale qui ne rentre pas ou plus dans le droit commun.

POUR QUI ?

Mineurs (de 0 à 21 ans), leur(s) parent(s) et famille sous le joug de la Protection de l'Enfance.

COMMENT ?

Les expertises sont réalisées par un trinôme pluridisciplinaire composé d'un psychologue et de deux travailleurs sociaux selon la problématique (médiateur, éducateur « jeunes enfants », pédiatre ou éducateur spécialisé, psychiatre).



EVALUATIONS, EXPERTISES, RÉQUISITIONS

Aider à la décision

L'ÉVALUATION CLINIQUE



OBJECTIFS

Permettre une évaluation fine du fonctionnement intra et interpersonnel du mineur, identifier un éventuel traumatisme et faire des préconisations thérapeutiques au plus près des besoins du mineur.

POUR QUI ?

Mineurs (de 0 à 21 ans) sous le joug de la Protection de l'Enfance.

COMMENT ?

Grâce à un entretien clinique et des tests de personnalité*.

*tests validés internationalement

LES RÉQUISITIONS



OBJECTIFS

Délivrer une expertise psychologique, apprécier la nature et l'importance du préjudice subi et évaluer si le préjudice rend nécessaires des traitements ou des soins appropriés.

POUR QUI ?

Mineurs et majeurs sur demande de la gendarmerie ou du commissariat, avec la réquisition du Procureur de la République.

COMMENT ?

Entretien unique d'une heure.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Transmettre nos savoir-faire



processus certifié



Notre expérience de terrain a conduit nos équipes à modéliser les pratiques et à concevoir des modules de formation mêlant théorie et pratique.



Initiation à l'écoute active et au focusing

Formation en présentiel

28h (4 jours)



Réquisitions

Formation en présentiel

14h (2 jours)



Repérage et accompagnement des victimes de violences sexuelles

Formation en présentiel

17h30 (2 jours et demi)

Pour toute information sur le planning des formations,
contacter le : 03 73 73 60 30



POUR CONTACTER TOUS LES SERVICES



43 rue de Charenton 75012 Paris



01 75 43 12 80



siege@cithea.org



www.citheia.org

www.lparentlsolution.fr



LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Toutes les formations de CITHÉA ont reçu l'agrément



03 73 73 60 30

